

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 10

Buchbesprechung: Les forces spéciales de l'Organisation du Traité de Varsovie [Jacques Baud]

Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jacques Baud publie...

Les forces spéciales de l'Organisation du Traité de Varsovie

Le colonel EMG Jacques F. Baud, qui a une longue expérience des missions de sécurité dans un contexte humanitaire, s'est spécialisé dans l'étude des conflits contemporains, des méthodes de la guerre secrète et des services de renseignements. Il vient de publier en France une *Encyclopédie des forces spéciales de l'Organisation du Traité de Varsovie*¹, dans laquelle il traite de la doctrine d'engagement des forces spéciales, plus particulièrement de celles de l'Union soviétique, de leurs missions, de leur organisation, de leur instruction et des matériels dont elles disposent. Ces données restent très utiles pour comprendre les forces spéciales dans l'Europe de l'Est d'aujourd'hui...

■ Col Hervé de Weck

La doctrine soviétique

Dans les pays occidentaux, la limite entre les tâches des services spéciaux et des forces spéciales reste floue, ce qui s'explique par des raisons historiques et fonctionnelles. Dans la doctrine soviétique, la répartition des rôles est plus précise. Les forces militaires spéciales soviétiques, bien qu'elles aient formé des terroristes et appuyé des mouvements de guérilla, n'interviennent que de manière marginale dans la stratégie indirecte; leur participation à des opérations d'espionnage a été surévaluée. Elles constituent, avant tout, un des moyens de la stratégie directe.

C'est le KGB, avec l'aide de ses homologues de l'Organisation du Traité de Varsovie, qui met en place les réseaux destinés à favoriser les actions de

sabotage et de terrorisme en Occident. Comme le GRU (le service de renseignement militaire), il dispose de services spéciaux, conçus et entraînés pour mener des actions clandestines à l'extérieur de l'Union soviétique, ce qui évite de recourir aux «amateurs» des forces militaires spéciales. Celles-ci, en revanche, mènent des missions de reconnaissance en vue d'un éventuel engagement contre l'Ouest.

L'évolution des forces spéciales, depuis l'apparition de l'Union soviétique, met en évidence deux axes: d'une part la lutte anti-insurrectionnelle impliquant le développement de formations anti-guérilla et anti-terroristes sous l'égide des services de sécurité (de l'époque de la Tcheka jusqu'au KGB), d'autre part le combat sur les arrières de l'ennemi, appelé également «combat de partisans», avec effort principal sur le sabotage et les actions ponc-

tuelles de portée opérative ou stratégique.

Durant la Seconde Guerre mondiale apparaît une nouvelle répartition des tâches, avec le développement de forces spéciales à vocation militaire, subordonnées aux forces armées et celui des services spéciaux, à vocation politique, subordonnés aux services de renseignements et de sécurité. Le tout se trouve sous le contrôle du Politburo. Cette structure va subsister jusqu'à l'implosion de l'Union soviétique, car chacun de ces deux instruments s'avère une garantie supplémentaire pour le pouvoir.

Des expériences de la «Grande Guerre patriotique» (1941-1945), les Soviétiques tirent deux conclusions concernant les troupes aéroportées. Des engagements massifs ne débouchent sur des succès que si les formations engagées peuvent combattre un ennemi mécani-

¹Les forces spéciales de l'Organisation du Traité de Varsovie. Paris, L'Harmattan, 2002. 219 pp.

sé; des engagements aéroportés, sans moyens lourds, ne sont efficaces que pour de petites formations, dans des actions à portée stratégique, opérative ou destinées à appuyer des partisans. Cette réflexion amène le développement de divisions aéroportées à forte composante mécanisée et d'effectifs importants de troupes dites de diversion. Avec l'intervention en Afghanistan apparaissent des brigades d'assaut aérien à forte composante d'infanterie.

En Occident, on privilégie des troupes aéroportées à prédominance d'infanterie et des troupes spéciales très restreintes en nombre...

La vision soviétique de la guerre et de la guerre froide

Dans la perspective marxiste-léniniste qui imprègne la pensée militaire soviétique, la guerre, qui est étroitement liée à la lutte des classes, passe pour un phénomène permanent et global. Pour atteindre ses objectifs, l'Union soviétique utilise des stratégies directes, destinées à toucher un adversaire d'une manière frontale; les forces spéciales en sont des instruments.

Les stratégies indirectes, par des moyens détournés et clandestins, visent à affaiblir l'ennemi; elles comprennent entre autres la désinformation, la propagande, la prise d'influence sur des politiciens et des journalistes «achetés», le financement de partis politiques et de mouvements pacifistes, le par-

rainage du terrorisme d'extrême-gauche et d'extrême-droite. Au niveau stratégique, ce que les Soviétiques appellent la *maskirovka* comprend des mesures passives destinées à protéger l'Etat contre la subversion et des mesures actives qui doivent fausser la perception de l'Union soviétique. Elle fait donc partie de la stratégie indirecte.

Au moment où les forces de l'Organisation du Traité de Varsovie se trouveraient sur le point de déclencher leur offensive contre l'Ouest, la première bataille serait celle de la mobilisation des armées occidentales. Dans ce contexte, l'intérêt des stratégies indirectes choisies par Moscou apparaît clairement. Menées sur le long terme, elles visent à découpler la population de ses dirigeants et à prendre influence sur le processus même de décision, en créant une crise de confiance permanente. La décision de mobiliser les forces armées aurait alors de bonnes chances d'être retardée en raison d'atermoiements politiques.

Dans les Etats faisant partie de l'Organisation du Traité de Varsovie, ce sont en principe les services spéciaux qui accomplissent les missions non conventionnelles, telles que l'assassinat de personnalités politiques, de personnalités-clés dont les compétences sont uniques, d'individus charismatiques à forte valeur symbolique.

La posture soviétique, stratégiquement défensive, mais qui privilégie l'offensive opérative afin de préserver le territoire de la «mère-patrie», exige un appareil de renseignement très important. Voilà qui révèle l'importance réelle des forces spéciales militaires dans tous les pays du Traité de Varsovie: elles sont destinées à opérer sur les arrières de l'OTAN. Le potentiel total est d'environ 40000 hommes. Les forces spéciales soviétiques ont accaparé l'attention des Occidentaux, parce qu'elles étaient les plus nombreuses et les mieux entraînées.

Appui au terrorisme

«Le terrorisme est une activité de longue haleine qui requiert une infrastructure et des capacités clandestines étendues. Le terrorisme doit être en mesure de pouvoir se fondre complètement dans la population qu'il terrorise. L'Etat étranger qui cherche à implanter des mouvements terroristes doit appuyer son action sur des revendications ou des tensions existantes. (...) En revanche, certains mouvements comme l'ETA basque, l'IRA irlandaise, la Rote Armee Fraktion en Allemagne, les Brigades rouges en Italie ont bénéficié d'un substantiel appui logistique de certains pays de l'Organisation du Traité de Varsovie, comme la Tchécoslovaquie et la RDA.»

Depuis l'implosion de l'Union soviétique

Le rôle et les possibilités des forces spéciales de l'Organisation du Traité de Varsovie ont été largement exagérées. En fait, leurs capacités étaient celles des troupes de reconnaissance, voire de commandos.

Afin de développer leurs capacités dans la lutte anti-insurrectionnelle, les forces spéciales de l'Est et de l'Ouest ont entamé, après la chute du mur de Berlin, une collaboration en matière d'instruction. Les intérêts convergents, notamment dans la lutte contre le terrorisme ou la lutte contre les trafics de toutes sortes, continuent à stimuler cette coopération.

Les forces spéciales, à l'Ouest comme à l'Est, avaient été conçues pour opérer dans une guerre aéro-mécanisée en Europe. Avec le développement de conflits régionaux dans l'après-guerre froide et la réticence

croissante des pays occidentaux à engager leurs contingents de professionnels ou d'appelés pour la maîtrise de ces conflits, elles conservent tout leur intérêt. Dans tous les types de conflits, leur polyvalence et leur expertise en font des forces relativement peu coûteuses et à fort rendement stratégique:

- Opérations clandestines contre des Etats ou des installations menaçant la sécurité internationale, par exemple la destruction de fabriques de produits chimiques ou d'armes nucléaires dans le tiers-monde.
- Opérations de récupération d'otages au Liban, de prisonniers de guerre en Afghanistan, en Angola.
- Opérations clandestines visant à l'élimination de régimes totalitaires.
- Instruction de guérilleros.
- Engagement dans des opérations de lutte contre les producteurs de drogue.
- Lutte contre le terrorisme international.

Cette énumération, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, montre diverses possibilités d'engagement des forces spéciales en fonction de situations et de problèmes nouveaux. Elle illustre l'importance des forces spéciales dans le futur, particulièrement dans un contexte de détente et de sécurité internationale. Lors des conflits du Golfe (1989-90), des Balkans (1992-2001) et d'Afghanistan (depuis 2001), les forces spéciales sont les premières formations militaires à être déployées. Les renseignements qu'elles recueillent discrètement, c'est-à-dire en évitant le contact avec l'adversaire, constituent un facteur multiplicateur de l'action. Ce travail contribue à éviter des erreurs meurtrières sur le champ de bataille.

H. W.

Pour des commandes du numéro spécial «Petit guide des forces d'opérations spéciales» à Fr. 15.- (port compris), une seule adresse:

Administration RMS

Avenue Florimont 3
CH-1006 Lausanne
Tél. 021 311 97 07, fax 021 311 97 09.
E-mail: jcrc@vtxnet.ch